



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Monsieur Mathieu Roy, directeur-général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, ce 3 octobre 2022, le règlement numéro 2022-07 modifiant le Règlement 2019-05 sur la gestion contractuelle ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 2022-07 au bureau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le 7 octobre 2022, après la publication du présent avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

CE 7 OCTOBRE 2022

Mathieu Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, M.R.C. de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 7^e jour d'octobre 2022 et mis sur le site internet à pareil date.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 octobre 2022.

Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier